

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 16 mars 2015  
Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 74 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Alessandra Silauri, Myriam Vaucher  
MM. Yves Chaperon, André Christinat, Christophe Gessner, Jean-Marc Pilloud,  
Thomas Siegrist, Patrick Sutter

Absente : Catherine Rollandin

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

**M. Jacques-André Conne** prie d'excuser l'absence de Mme Aude Savoy, municipale, qui est malade.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS

**M. Frédéric Leuscher**, du groupe radical, domicilié au chemin du Miroir 46, qui remplace M. René Boillat, démissionnaire, est assermenté.

**M. Cédric Alber**, du groupe radical, domicilié à la route de la Conversion 72, qui remplace M. Pierre-André Blondel, démissionnaire, est assermenté.

**M. Norbert Cavin**, du groupe des verts, domicilié au ch. des Boutettes 49, qui remplace Mme Camille Winterhalter, démissionnaire, est assermenté.

**Mme Kristin Rossier Buri**, du groupe des verts, qui devait être assermentée était absente.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. PRESENTATION DU PROJET DE CENTRE SPORTIF DE MALLEY (FILMS) PAR LAUSANNE-REGION

M. Pierre Imhof, chef de projet du Centre intercommunale de glace de Malley et de Métamorphose, présente le projet. C'est sur proposition de la Municipalité que le Conseil assiste à cette présentation accompagnée de deux films. Le but est de fournir des informations pour la séance du 4 mai où le Conseil devra délibérer sur le préavis qui déterminera la participation de la commune de Lutry aux charges d'exploitation de ce futur centre. Les films diffusés ce soir sont visibles sur leu site internet : [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch)

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le **Président** présente les trois nouveaux conseillers.

Les résultats des votations fédérales du 8 mars 2015 pour la Commune de Lutry sont les suivants :

Aide sur la famille : rejetée à 77.28 % (Canton 74.32 %)

Taxe sur l'énergie : rejetée à 94.19 % (Canton 94.32 %)

Participation : 50.47 % (Canton 45.23 %)

Quatre jeunes citoyens de 18 ans sur les six que le bureau électoral avait convoqués, ont participé au dépouillement et ont fait preuve d'un intérêt sincère. Le but était de les sensibiliser à la vie civile de la Commune. **Le Président** relève l'excellent état d'esprit qui règne toujours au sein du bureau électoral.

**Le Président** donne lecture des lettres de démission de M. René Boillat du 5 janvier et de M. Pierre-André Blondel du 21 janvier.

Il fait l'éloge des deux conseillers sortants en les remerciant de leur engagement.

Le 17 février, il a reçu la lettre de démission de M. Alain Amy de la Commission des finances avec effet au 15 mars 2015.

Il informe que M. Alain Aebi a démissionné du groupe UDC. Il siègera comme indépendant jusqu'à la prochaine législature. Suite à cette démission, le groupe UDC comptera 8 sièges.

## 5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Philippe Mingard**, du groupe radical, dépose un postulat concernant les nuisances provoquées par l'autoroute A9.

## 6. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. René Boillat, M. Jean-Daniel Gay, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Sylvain Krayenbühl**. Il est élu à l'unanimité.

Pour remplacer M. Alain Amy, lui-même au nom du groupe socialiste et indépendants de gauche, propose la candidature de **M. Claude Weber**. Il est élu à l'unanimité.

## 7. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION VITICOLE

Pour remplacer M. Pierre-André Blondel, M. Jean-Daniel Gay, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Olivier Paschoud**. Il est élu à l'unanimité.

## 8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

*N° 585/2015 modification des tarifs horaires du bourg : Les Champs, Quai Vaudaire, La Possession, La Combe*

Concernant les tarifs du parking des Champs, **M. Bernard Hagin** pense qu'il faudrait synchroniser l'écriteau qui indique 7h-19h et l'horodateur.

*Information destinée aux conseillers communaux mars 2015*

**M. Gaston Asper** signale que toutes ces informations se retrouvent sur le site de la Commune et que ceci est très utile.

Préavis pour la séance du 4 mai 2015

*Préavis relatif à la participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley*

*Préavis relatif à l'assainissement de l'éclairage public, 2<sup>ème</sup> phase*

*Modification du règlement de la taxe de séjour*

*Réponse au postulat du conseiller Gessner*

## 9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Philippe Mingard**, du groupe radical, développe son postulat concernant les nuisances provoquées par l'autoroute A9. Il demande à la Municipalité de prendre contact avant le 30 mars 2015 (délai OPB) pour proposer d'étudier le détournement de l'autoroute au nord et en tunnel afin de mettre en avant les avantages environnementaux et financiers de cette solution. Cette démarche qui nécessite des investissements raisonnables (coût estimatif 290'000'000.- Frs) doit être coordonnée avec les communes de Belmont, Bourg-en-Lavaux et Chexbres.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Jacques-André Conne** informe que la Municipalité aura la semaine prochaine une séance avec l'OFROU qui va l'informer sur le projet qui va être mis à l'enquête pour les mesures contre le bruit le long de l'autoroute. La Municipalité s'engage à soutenir l'Etat de Vaud dans les démarches avec l'OFROU pour avoir un revêtement phono-absorbant. Elle a décidé de transmettre le postulat à l'OFROU. Elle va contacter les communes voisines pour savoir si elles veulent se joindre à Lutry.

**M. Michel Monod** remarque que les terrains récupérés seraient difficiles à vendre au prix indiqué dans le postulat de 360'000'000.- Frs. Ils ne sont pas cadastrés en zone à bâtir et la LAT qui est entrée en vigueur fait que l'on ne pourra pas les cadastrer. La taxe unique de 130'000'000.- Frs sera difficile à encaisser, car pour cela, il faudrait une nouvelle loi fédérale.

**M. Pierre Bonjour** estime que les principales causes de l'augmentation du bruit sont la vitesse et la largeur des pneus. L'OFROU prévoit de baisser la vitesse en fonction de la surcharge du trafic. Les revêtements phono-absorbants sont une bonne solution dans un premier temps, mais ils s'abîment très vite et il faut les changer au bout de quelques années.

**M. Philippe Mingard** rappelle qu'il a précisé dans le constat que certaines mesures avaient été prises en 1995, comme les parois antibruit. Mais compte tenu de la topographie des lieux avec des terrains en pente, les parois sud renvoient le bruit vers le haut et celle du haut vers le bas. Il ne croit pas à des nouvelles parois antibruit. Diminuer la vitesse peut être utile avec un revêtement phono-absorbant, mais dès qu'il y a du vent d'est ou d'ouest ces mesures sont inefficaces.

**M. André Kudelski** s'inquiète de la disproportion entre le but recherché de réduire le bruit et les coûts. Un bon nombre d'habitants qui se trouvent au dessus de l'autoroute sont venus habiter après la construction de l'autoroute.

**M. Félix Paschoud** est d'accord avec le mot utopiste mentionné dans le postulat. Il y aurait 65'000 usagers de l'autoroute privés pendant 11 km d'une magnifique vue. Les bouchons dans un tunnel de 11 km ou un accident vont créer des difficultés. Il estime qu'il n'y a pas de proportionnalité entre le but recherché et les moyens mis en œuvre.

**M. Philippe Mingard** précise que seulement la moitié du tronçon est en tunnel le reste est ouvert par tranchées.

**M. Roland Dumas** s'inquiète car avec le PALM on aura des problèmes de trafic sur la route du lac et si on supprime l'autoroute pour la déplacer, où vont passer ces 65'000 véhicules?

**M. Philippe Mingard** explique que ce nouveau tronçon sera créé en maintenant l'autoroute actuelle qui sera démontée quand la nouvelle sera finie.

**M. Denis Richter** pense qu'il y a d'autres mesures plus efficaces. Si on baisse la vitesse à 90 km/h, il y aurait beaucoup moins de bruit et une plus grande sécurité. C'est disproportionné et on va un peu se ridiculiser par rapport aux réels problèmes comme le cas de Morges par exemple.

**M. Philippe Mingard** suggère aux conseillers de se promener le long de l'autoroute quand souffle la bise pour se rendre compte du problème.

**Mme Nicole Dentan-Grange** fait une remarque par rapport au bruit. On a voté un plan pour les Brûlées qui se situe entre l'autoroute et la bretelle. Il fallait réfléchir avant de l'accepter.

**M. Thierry Buche** considère que l'idée de M. Mingard n'est pas une utopie. L'OFROU s'est exprimé en disant que des nombreux ouvrages d'art qui jalonnent le tracé entre Lausanne et Villeneuve sont principalement des ponts et des parties d'autoroute soutenues par des murs ancrés dans la montagne. Un tunnel est plus cher dans sa construction, mais les coûts d'entretien sont beaucoup plus économiques à long terme que le tracé actuel. L'OFROU sera content d'entendre la position de certaines communes par rapport aux tracés actuels qui coûtent chers.

**M. Félix Paschoud** rappelle que l'on vote la prise en considération de ce postulat pour être renvoyé à la Municipalité qui devra rédiger un rapport. Le délai est de 6 mois pour la rédaction du rapport. C'est à la Confédération ou au Canton de proposer ce genre de projet. Il a peur du ridicule. L'effet dangereux de ce postulat, c'est que la Confédération prenne prétexte pour ne rien faire.

**M. Christian van Singer** est d'accord avec M. Bonjour pour la diminution de la vitesse. Il est gêné par l'argumentation de M. Paschoud.

**M. Philippe Mingard** répond à M. Paschoud qu'il a eu des contacts et des correspondances avec l'Etat et l'OFROU. Ce dernier l'a surpris en lui disant dans le cadre de l'étude des travaux qu'ils sont en train de faire, il y avait une alternative qui est celle qu'il propose.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

**Le postulat de M. Mingard est rejeté (32 voix pour, 34 voix contre et 7 abstentions).**

## 10. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

**Mme Sylvie Morozslay** dépose l'interpellation suivante en tant que Présidente du Conseil d'Etablissement : « est-il raisonnable de contingerter les pique-niques victimes de leurs succès ? »

La Municipalité a adressée aux parents des élèves scolarisés à la Croix une lettre pour les informer que l'accès à l'espace pique-nique est victime de son succès et que son accès doit être réglementé et réservé aux élèves qui ont des obligations scolaires ou parascolaires entre 11h45 et 13h40. Cette décision a pris effet dès la fin des relâches de février. La CET ne comprend pas cette urgence. Elle n'a pas été consultée sur la suppression pour une catégorie d'élèves de pouvoir pique-niquer. Cette décision introduit une discrimination financière entre les élèves qui fréquentent la cantine et/ou les devoirs surveillés et les autres.

**Le Président** signale que l'interpellation doit être appuyée par 5 conseillers pour pouvoir être prise en compte et discutée dans cette séance (art.77 du Règlement du Conseil). L'interpellation est appuyée par au moins 5 conseillers, on peut passer à la discussion.

**Mme Claire Glauser** explique qu'à la rentrée scolaire de cette année, les élèves du collège de Pâles ont été transférés à la Croix, où se sont retrouvés 280 élèves. La salle de gymnastique des Pâles a été supprimée à cause des travaux et la direction des écoles a organisé des cours de gymnastique entre midi et 14h ce qui a obligé certains élèves à rester à l'école. Des devoirs surveillés ont été mis en place aussi entre midi et 14h. Il y avait 120 enfants qui pour des raisons scolaires ou parascolaires devaient rester sur le site de la Croix. On a décidé de mettre un coin pique-nique à côté de la cantine. Des élèves restaient même s'ils n'avaient pas de cours ou des devoirs surveillés. Des enfants ont quitté la cantine pour aller pique-niquer. Il y a eu des problèmes de déprédation et les concierges et les professeurs se sont plaints. Une réunion de crise a eu lieu entre la direction des écoles, les doyens, la responsable des enseignants de la Croix, la responsable de la cantine et les concierges. Dans la discussion il est ressorti que ce qui était perturbateur c'était les enfants qui n'avaient pas de cours entre midi et 14h. Vu le manque de place, la seule solution était de supprimer l'accès au coin pique-nique pour les enfants qui avaient deux heures de temps libre à disposition pour rentrer chez eux. La Municipalité a écrit une lettre pour annoncer aux parents cette décision. La consigne a bien été suivie.

**Mme Claire Glauser** répond aux différentes questions posées par Mme Moroszlay dans son interpellation :

- Les motifs qui ont amené à agir dans l'urgence sont les déprédations et les plaintes des enseignants et concierges.
- C'est une mesure pour cette année.
- A la prochaine rentrée, l'école de la Belle Ferme sera terminée et il y aura un nouvel espace avec une cantine. Tous les espaces seront occupés à part la salle de réunion. Il y aura en plus les élèves du secondaire.
- Il n'y a pas de place et il n'y a pas de lieu à disposition pour faire un espace-jeunes.
- La Municipalité n'a pas vraiment d'autres projets pour l'accueil de jour des enfants pour la rentrée 2015, à part la cantine de la Belle Ferme.
- Il n'y a pas de locaux qui pourraient être mis à disposition des enfants pour pique-niquer.
- Il y a une dizaine de places libres avec le transfert de certains élèves de la cantine au pique-nique. Il y a trois services et il y a encore une capacité d'accueil.
- La Municipalité n'a pas prévu d'augmenter la subvention des montants mis à charge des parents pour la cantine. Le prix de la cantine va de 7.00 frs à 19.50 frs. Le prix du repas est de 9.10 frs. Le reste c'est le personnel de surveillance et une partie de solidarité des transports scolaires.

Au niveau de l'avenir de l'accueil parascolaire, une possibilité est de s'adresser à la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse, qui gère actuellement la garderie et les deux unités d'accueil pour écoliers. Il y a un accueil pour les enfants jusqu'à 10 ans, mais il n'y a rien pour les enfants de 10 à 14 ans.

**M. Dominique Roulet** demande si la Municipalité a tenu compte de la buvette et de la salle des Escherins.

**Mme Claire Glauser** répond qu'elle n'en a pas tenu compte. La salle est régulièrement louée.

**M. Denis Richter** s'interroge si tous ces problèmes n'auraient pas pu être anticipés et résolus au début de l'année scolaire.

**Mme Claire Glauser** répond que la Municipalité a été surprise de voir le nombre d'élèves qui restaient sur place. On est passé d'une quinzaine à 40 élèves.

**M. Christian van Singer** veut savoir pourquoi la commission n'a pas été consultée. La réponse donnée quant au futur n'est pas très satisfaisante. Dans la Belle Ferme, il y a le local du 2<sup>ème</sup> étage qui serait disponible et aussi la salle des Escherins. La Municipalité pourrait trouver des solutions pour la rentrée.

**Mme Claire Glauser** dit qu'elle s'est peut-être mal exprimée. Effectivement, le 2<sup>ème</sup> étage de la Belle Ferme et la cantine sont des surfaces qui vont pouvoir être utilisées. Il ne faut pas oublier que les enfants ont la possibilité de rentrer chez eux à midi avec les transports scolaires. La possibilité de l'accueil de jour à journée pleine n'est pas encore offerte.

**Mme Sylvia Blanc** explique qu'une citoyenne de Lutry a remarqué que la place de jeux près du tennis était pleine de débris. C'est le cas dans d'autres endroits près du collège. Il semblerait que ce sont les enfants du collège de la Croix qui utiliseraient ces endroits. Il n'y a pas de structure pour les enfants qui ont dépassé l'âge de l'UAPE. Certains rentrent à la maison mais les parents ne sont pas là.

**M. Jacques-André Conne** répond que la Municipalité va tout mettre en œuvre pour trouver des solutions. Il y aura trois possibilités : les enfants rentreront à la maison, iront à la cantine ou au pique-nique surveillé. Mais il y aura des élèves qui voudront pique-niquer dehors et ne pas être surveillés.

**Mme Christiane Jost** a été choquée par la lettre reçue par les parents. Elle est très sèche et peu explicative. L'interdiction avec les adolescents est la pire solution que l'on peut trouver. On pourrait organiser des activités pour les enfants de 10 à 14 ans.

**Mme Marie-Claude Rossi** demande s'il existe un Conseil des élèves qui permettrait aux élèves de donner leur avis. Expérience faite à Beaulieu les professeurs ont été surpris des solutions proposées par les enfants.

**M. Raymond Sudan** constate qu'il y a beaucoup de va et vient sur les routes de la Croix à midi. On pourrait sortir 50'000.- francs pour arranger le problème. On est chaque fois devant le fait accompli, on savait pourtant qu'il y aurait 280 élèves.

**M. Claude Weber** remarque qu'avant les élèves étaient du cycle d'orientation et que maintenant il y a aussi des adolescents au collège de la Croix. Les besoins sont différents. Il faut cadrer les adolescents, éviter les déprédations et leur proposer des activités.

**M. Thierry Buche** constate que la lettre circulaire concernant les pique-niques n'a fait que déplacer le problème. La Municipalité sait ce qu'ils font dans l'enceinte du collège mais pas à l'extérieur. Il faut trouver la manière de les prendre en charge.

**Mme Claire Glauser** concernant le Conseil des élèves répond qu'elle a eu un contact avec le directeur. Les doyens et professeurs responsables sont en train de mettre sur pied une activité entre midi et 14h pour parler de prévention et dépendance pour les jeunes adolescents. Elle est consciente que le problème n'est pas résolu au niveau de la prise en charge des enfants. Il ne faut pas oublier que ces enfants sont aussi sous la responsabilité de leurs parents. Le pique-nique n'est pas surveillé, il est libre.

**Le Président** rappelle à Mme Moroszlay qu'elle peut terminer son interpellation par une résolution ou passer au point suivant de l'ordre du jour.

**Mme Sylvie Moroszlay** ne souhaite pas faire voter une résolution. Elle remercie Mme Glauser pour ces réponses. Elle dit à M. Conne qu'elle ne peut pas considérer comme une solution que les enfants prennent le bus pour aller dans un appartement vide. Elle se sent responsable des enfants qui n'ont pas leurs parents à la maison.

**M. Patrick Aeby** demande s'il n'est pas possible de mettre à disposition des heures de classe pour faire du hockey sur la patinoire provisoire car cette année elles ont été supprimées.

**M. Jacques-André Conne** répond que la SDL a décidé de supprimer le hockey car les directives n'ont pas été respectées avec l'utilisation des puck durs au lieu des puck mous.

**M. Claude Weber** remarque chaque année avec tristesse que les sapins de Noël se retrouvent au bord de la route. Il propose de faire comme dans d'autres communes un « brûle sapins ». Les citoyens se réunissent dans un endroit pour brûler tous les sapins.

**M. Dominique Roulet** suggère de demander aux CFF l'autorisation de végétaliser le mur antibruit en béton gris situé en face du bâtiment des Moulins qui est une véritable balafre grise. En plus, c'est un appel aux tagueurs.

**M. Philippe Pilet** demande à la Municipalité à l'approche de la période estivale de boucler le bourg à la circulation conformément au plan de fermeture. Tout spécialement la barrière du haut de la rue du Bourg qui était l'année passée fermée une fois sur dix. La barrière de la place des Halles devait être enlevée à la fin du marché le samedi matin, mais elle reste en place jusqu'à samedi soir ou même dimanche. Il demande aussi de ne pas verbaliser les habitants du bourg qui restent quelques minutes devant chez eux pour charger et décharger.

**M. Gérald Rohrbach** a lu dans le Régional un témoignage d'un appel à l'aide pour trouver des logements adaptés. Semble-t-il qu'il y a un retard de 20 ans et que la Municipalité n'a pas encore pris le virage. Il n'y a pas des terrains disponibles.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : la Municipalité dans sa politique de logement encourage la construction à loyer abordable. Un autre objectif est de faire des logements adaptés. Il y aurait un terrain disponible à Burquenet.

**M. Werner Bauer** a entendu que la régie de la Couronne quitte Lutry. Il veut savoir si elle maintient les magasins comme vitrine ou s'il y aura une activité dedans.

**M. Jacques-André Conne** la Municipalité ne sait pas si la régie va quitter la Commune ni ce que ces locaux deviendraient.

**M. Raymond Sudan** a été interpellé par la communication municipale n° 585. Il attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il faut voir à long terme.

**M. Jacques-André Conne** rappelle que la Commune invite les conseillers à un apéritif et il profite d'inviter aussi le public.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 22h37.

**La prochaine séance est agendée au 4 mai 2015 à 20h00.**

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président  
  
 Sébastien Rod



La Secrétaire  
  
 Pilar Brentini

